

L'association Ateliers Fouesnantais mesure ses rejets directs de gaz à effet de serre (GES) depuis 2016.

Ce bilan carbone de scope 1 et 2 sert de référence au choix des **actions engagées**.

L'année la plus émissive a été mesurée en 2019 à **1034 t eq CO₂** alors que le **bilan net de 2022 est de 297 t eq CO₂**.

Malgré une **hausse de près de 30 %** de notre Chiffre d'Affaires depuis 2019, nous avons évité, réduit et compensé **70 % de nos émissions**.

BILAN GES BRUT : 996,529 t équ. CO₂

Catégories	Postes	Total (t CO ₂)
EMISSIONS DIRECTES	Sources fixes de combustion	182,71
	Sources mobiles de combustion	577,62
EMISSIONS INDIRECTES ASSOCIES A L'ENERGIE	Consommation d'électricité	236,20

BILAN GES INTERMÉDIAIRE : 878,85 t équ. CO₂

Catégories	Postes	Total (t CO ₂)
EMISSIONS DIRECTES	Sources fixes de combustion	182,71
	Sources mobiles de combustion	577,62
EMISSIONS INDIRECTES ASSOCIES A L'ENERGIE	Consommation d'électricité	118,52 ↘ -50%

BILAN GES NET : 297,178 t équ. CO₂

Catégories	Postes	Total (t CO ₂)
EMISSIONS DIRECTES	Sources fixes de combustion	182,71
	Sources mobiles de combustion	0 ↘ -100%
EMISSIONS INDIRECTES ASSOCIES A L'ENERGIE	Consommation d'électricité	114,47 ↘ -3%

Emissions évitées

- **117,679 t équ. CO₂**

- > Contrat énergie verte : 2374 MWh (80% Hydraulique, 13% Eolien, 7% Solaire)
- > Autoconsommation d'électricité : 125 MWh

Emissions compensées

- **581,672 t équ. CO₂**

- > Plantation ECOTREE : 1155 arbres (Total d'arbres plantés au 31/12/2022 : 5231)
- > Electricité revenue : 128 MWh

Nos actions engagées depuis trois ans ont permis de réduire notre consommation d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre de 37 tonnes équivalent CO₂, nos investissements ont évité d'émettre 118 tonnes équivalent CO₂ et ont compensé 582 tonnes équivalent CO₂.

Les émissions de gaz à effet de serre résiduelles représentent 297 tonnes équivalent CO₂ pour l'année 2022.

D'autres actions sont en cours telles que le monitoring du process principal, l'installation de nouveaux panneaux solaires ou l'achat d'énergie électrique 100 % d'origine renouvelable et l'achat certifié de gaz intégralement compensé en CO₂.